



IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER

Dossier du BHI No. S3/2644/A

LETTRE CIRCULAIRE 41/2013
27 juin 2013

NORMALISATION DES NOMS DES FORMES DU RELIEF SOUS-MARIN

Publication B-6, Nouvelle Edition 4.1.0

Référence : LC 39/2013 du 24 juin – *Sous-comité de la GEBCO sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN), 25^{ème} réunion, Wellington, Nouvelle-Zélande, 23-27 octobre 2012*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La Publication B-6 *Normalisation des noms des formes du relief sous-marin* fournit des directives sur tous les aspects de la dénomination internationale des formes du relief sous-marin et soutient les travaux du sous-comité OHI-COI de la GEBCO sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN). L'objectif de la B-6 consiste à assurer la normalisation internationale maximum des noms des formes du relief sous-marin. Elle a été développée en collaboration avec le groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (GENUGN). L'actuelle 4^{ème} édition de la B-6 date de novembre 2008. Il s'agit d'une publication qui est disponible en plusieurs versions bilingues : anglais/français, anglais/espagnol, anglais/russe, anglais/japonais, anglais/coréen et anglais/chinois.

2. Comme indiqué dans la lettre en référence, un projet de nouvelle édition de la B-6 a été préparé par le SCUFN et approuvé lors de sa 25^{ème} réunion d'octobre 2012. Ce projet a, par la suite, été approuvé par le Comité directeur de la GEBCO et, plus récemment, par le Comité de coordination interrégional (IRCC), lors de sa 5^{ème} réunion. Un exemplaire du projet d'édition 4.1.0 de la B-6 (version anglais/français) est disponible, pour examen, sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante : http://www.iho.int/iho_pubs/draft_pubs/B-6_e4.1.0_2013_v3_20130522.pdf. Les changements notables à l'édition actuelle ont été soulignés en jaune dans le projet et sont résumés ci-dessous.

3. La section sur la terminologie incorpore des définitions nouvelles et révisées pour les termes génériques des formes du relief sous-marin. Ces termes ont été divisés en deux catégories :

- Une liste de termes génériques « actifs » qui devraient être utilisés pour toutes les nouvelles propositions de noms. A l'avenir, le SCUFN acceptera uniquement les termes génériques pris dans la nouvelle liste.
- Une liste de termes génériques qui sont à présent considérés comme obsolètes par le SCUFN mais qui sont conservés dans la publication pour aider à comprendre l'origine des noms basés sur de précédentes éditions de l'Index de la GEBCO et pour faciliter l'harmonisation avec d'autres répertoires. L'utilisation de ces termes obsolètes ne sera pas autorisée pour les nouveaux noms de formes du relief sous-marin.

Un certain nombre de termes génériques « actifs », signalés par un astérisque (*) dans la publication, se rapportent à des termes susceptibles de refléter une origine géologique ; par exemple

une zone de fracture – laquelle est formée par le mouvement de plaques tectoniques associé à un écart axial d'une dorsale d'accrétion. L'utilisation de ces termes doit être justifiée par des indices géologiques et/ou géophysiques ainsi que par les données bathymétriques.

4. Un nouveau formulaire bilingue anglais/français de proposition de noms de formes du relief sous-marin a été inclus dans le document révisé. Il en sera de même pour les autres versions linguistiques ; par exemple, un formulaire de proposition bilingue anglais/espagnol sera inclus dans la future version anglais/espagnol de l'édition 4.1.0 de la B-6. La présentation bilingue est destinée à faciliter la compréhension et l'utilisation du formulaire par les éventuels auteurs de propositions. Toutefois, il est toujours escompté que le formulaire soit complété en anglais, qui est la langue commune aux membres du SCUFN.

5. Un guide d'utilisation pour la préparation des propositions de noms des formes du relief sous-marin à soumettre au SCUFN a été approuvé dans le cadre du SCUFN-25. Celui-ci a été inclus en tant qu'appendice à la B-6. Le guide fournit des instructions sur la manière de préparer une proposition et précise les renseignements d'appui requis, telles les informations bathymétriques, à inclure dans la proposition.

6. Conformément à la Résolution 2/2007 de l'OHI, telle qu'amendée, et compte tenu de l'approbation antérieure par le Comité directeur OHI-COI de la GEBCO et l'IRCC, il est demandé aux Etats membres d'examiner le projet d'édition 4.1.0 de la B-6 en vue de son adoption, et de faire part de leur décision en retournant le formulaire de vote, joint en annexe A, **au plus tard le 15 septembre 2013.**

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Mustafa IPTES
Directeur

Annexe A : Formulaire de vote - *Adoption de l'Édition 4.1.0 de la B-6.*

FORMULAIRE DE VOTE

(A faire parvenir au BHI **au plus tard le 15 septembre 2013**

Mél : info@iho.int – Télécopie : +377 93 10 81 40)

Etat membre :

Contact: Mél :

ADOPTION DE L'EDITION 4.1.0 DE LA B-6

1. Approuvez-vous l'adoption de l'édition 4.1.0 de la B-6 – *Normalisation des noms des formes du relief sous-marin* ?

OUI

NON

Commentaires (le cas échéant) :